

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CCAS D'ASSIEU  
SEANCE DU 12 mai 2026**

*Nombre de membres* : 17  
En exercice : 17  
Présents : 15  
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, les douze mai à Assieu, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales d'Assieu, s'est réuni à la Salle du Lavoir, sous la présidence de Madame Magali VITOUZ, Présidente, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres du CCAS le 05 mai 2026

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 05 mai 2026.

**Présents :** Magali Vitoz, Isabelle Yeromonahos-Djarian, Anne-Laure Caty, Viviane Lorini, Christelle Bretzner, Frédéric Fleury, Sébastien Pluchot, Fabrice Seiller, Jacqueline Figuet, Patrick Duclaux, Charline Bombrun, Emilie Cocco, Christophe Devidal, Michèle Martinot, Françoise Roussat.

**Excusées :** Catherine Radenne, Marie-Laure Segui.

*Ouverture de la séance à 20 heures 00*

Approbation du procès-verbal de la réunion du CCAS DU 12 mars 2026 à 15 voix sur 15 présents. Lecture de l'ordre du jour. Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-17 du Codes Général des Collectivités Territoriales, nomme, Madame Isabelle Yeromonahos-Djarian, secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du PV du 12 mars 2026
- 2) Installation du Conseil d'administration et élection vice-président
- 3) Délibération - approbation du Compte Financier Unique (CFU)
- 4) Délibération – affectation du résultat
- 5) Réflexion sur une participation du CCAS (présence, carte, fleurs, dons...) lors d'enterrement, naissance sur la commune.
- 6) Point sur les actions envisagées sur la mandature (reconduite des anciennes, propositions de nouvelles). Tous les administrateurs sont invités à proposer leurs idées.
- 7) Questions diverses

## MEME SEANCE

**D2026\_05\_01**

### **OBJET : Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 CCAS**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du Centre Communal d'Action Social ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Centre Communal d'Action Social d'Assieu ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil d'Administration,

A la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

Madame la présidente n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Centre Communal d'Action Social d'Assieu.

- DONNE pouvoir à Madame la présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## MEME SEANCE

**D2026\_05\_02**

### **OBJET : Affectation des résultats**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

#### Affectation du résultat de fonctionnement

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	3 445.10€
Résultat antérieurs reportés <i>Ligne 002 du compte administratif</i>	2 343.14€
Résultat à affecter	5 788.24€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Affectation	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	
Report en fonctionnement R 002	5 788.24€

Adopté à l'unanimité

## MEME SEANCE

### **Participation du CCAS lors d'un décès ou d'une naissance sur la commune :**

Les administrateurs échangent sur les pratiques existantes, celles qui ont eu cours par le passé et celles qu'il serait pertinent de mettre en place.

À ce jour, aucune démarche particulière n'était engagée au nom du CCAS. Il est proposé de créer un modèle de carte imprimable, à personnaliser selon les situations, notamment en cas de décès de personnes ayant marqué la commune par leur engagement, leurs actions ou leur histoire.

S'agissant des naissances, le suivi des nouveaux arrivants paraît difficile. En revanche, un geste pourrait être envisagé pour les rares naissances recensées sur la commune, dont une cette année.

### **Point sur les actions envisagées :**

#### **- Visites de convivialité**

Des visites en binôme seront proposées aux personnes très âgées, isolées ou qui en feront la demande. Une fiche de suivi est en cours d'élaboration afin de recueillir les informations utiles et, si nécessaire, de faciliter le lien avec l'équipe sociale du CCAS.

Pour organiser ces visites, le fichier des habitants de plus de 70 ans sera croisé avec le plan de la commune. Leur démarrage est prévu entre fin juin et début juillet.

#### **- Intergénérationnel**

L'idée d'un repas réunissant aînés et enfants pendant la pause méridienne à la cantine a été évoquée. Malgré le soutien de la commission scolaire et des animateurs, cette formule paraît difficile à mettre en œuvre dans un premier temps, en raison des contraintes de temps et du bruit ambiant.

Il est proposé, en lien avec les enseignants, de mettre en place une correspondance entre les aînés et les enfants, puis d'organiser un goûter en fin de projet afin de favoriser leur rencontre.

#### **- Colis et repas du CCAS**

Les échanges portent sur l'intérêt de maintenir à la fois les colis et le repas du CCAS. Certains habitants s'en étonnent, d'autant que de nombreuses communes choisissent de proposer l'un ou l'autre. La question d'un relèvement de l'âge d'accès au repas, actuellement fixé à 65 ans, est également posée.

Cette question revenant régulièrement, une délibération sera proposée lors du prochain conseil d'administration du CCAS afin de décider d'un éventuel report de l'âge du repas à 66 ans.

Concernant le choix entre repas et colis, l'avis des aînés sera recueilli à l'occasion des visites de convivialité.

#### **- Transports**

Il est rappelé qu'un véhicule du centre social ou, dans certains cas, le transport à la demande, pourrait être mobilisé pour organiser des sorties telles qu'un pique-nique, une représentation théâtrale à Assieu ou une séance de cinéma.

Questions diverses :

**Point sur les situations sociales récemment rencontrées :**

- Dossier d'obligation alimentaire dans le cadre d'une demande d'aide sociale à l'hébergement en EHPAD
- Dossier d'aide à domicile et informations sur les aides au retour à domicile après hospitalisation
- Accompagnement d'une situation complexe de surendettement
- Sollicitation d'EDF concernant deux situations d'impayés

***Fin de séance à 22 h 00***